

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT

**LES ACTIONS, LES OBLIGATIONS A OPTION DE REMBOURSEMENT EN NUMERAIRE
ET/OU EN ACTIONS NOUVELLES ET/OU EXISTANTES (ORNANES) ET LES BONS DE
SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D'ACTIONS REMBOURSABLES (BSAARS) DE
LA SOCIETE**



INITIEE PAR LA SOCIETE HDL DEVELOPMENT

**AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE ASSYSTEM**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Assystem a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 10 janvier 2014, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document est établi sous la responsabilité d'Assystem.

Le présent document complète la note en réponse d'Assystem visée par l'AMF le 9 janvier 2014 sous le numéro 14-005, en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document ainsi que la Note en Réponse sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF et d'Assytem (www.assystem.com). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de :

Assystem
70, boulevard de Courcelles
75017 PARIS

Un communiqué sera diffusé au plus tard le 13 janvier 2014 conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF.....	4
2. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER 2012 ET DU RAPPORT SEMESTRIEL 2013	4
2.1 Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société.....	4
2.2 Composition et fonctionnement du directoire et du conseil de surveillance de la Société.....	8
2.3 Intéressement.....	9
2.4 Suspension du contrat de liquidité.....	9
2.5 Capital social de la Société.....	10
2.6 Composition de l'actionnariat de la Société	11
2.7 Facteurs de risque.....	11
2.8 Informations relatives aux litiges	11
2.9 Agenda financier 2014	11
2.10 Communiqués de presse publiés par la Société.....	12
3. PERSONNES RESPONSABLES.....	13
3.1 Nom et fonction de la personne responsable des informations relatives à la Société	13
3.2 Attestation de la personne responsable des informations relatives à la Société	13

PREAMBULE

Le présent document est établi par la société Assystem (« **Assystem** » ou la « **Société** »), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF dans le cadre du dépôt d'une offre publique d'achat visant les titres de la société Assystem (l'« **Offre** ») au terme de laquelle HDL Development, société par actions simplifiée au capital de 40 010 000 euros dont le siège social est sis 54-56 avenue Hoche, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 798 774 600 (l'« **Initiateur** »), contrôlée par HDL (tel que ce terme est défini ci-après), propose de manière irrévocable aux actionnaires ainsi qu'aux porteurs des obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (les « **ORNANEs** ») et aux porteurs des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « **BSAARs** ») émis par la Société d'acquérir leurs titres dans les conditions décrites dans la note d'information relative à l'offre publique d'achat initiée par la société HDL Development sur les titres de la Société, visée par l'AMF le 9 janvier 2014 sous le numéro 14-004, en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information de l'Initiateur** ») au prix unitaire de :

- 20 euros par action Assystem,
- 23,50 euros (augmenté du coupon couru tel que ce terme est défini à la section 1 de la Note d'Information de l'Initiateur) par ORNANE,
- 8,90 euros par BSAAR (l'« **Offre** »).

Faisant application des dispositions de l'article 231-9 du règlement général de l'AMF, l'Initiateur a indiqué avoir soumis son Offre à la condition de l'apport à l'Offre d'un nombre d'actions de la Société, d'ORNANEs et de BSAARs tel que l'Initiateur détiennent plus de 50% du capital et des droits de vote de la Société (en supposant l'ensemble des BSAARs en circulation exercés), ce seuil étant calculé conformément à la section 2.8 de la Note d'Information de l'Initiateur.

L'Initiateur a indiqué que la totalité de son capital et de ses droits de vote sont détenus par la société HDL, société par actions simplifiée au capital de 53 417 349,17 euros, dont le siège social est sis rue Victor Pages, 26700 Pierrelatte, immatriculée au registre de tribunal de commerce de Romans sous le numéro 389 819 145. Monsieur Dominique Louis, Salvepar, Tikehau Capital Partners et Tikehau Preferred Capital détiennent respectivement 73,01 %, 20,25 %, 3,37 % et 3,37 % de son capital et de ses droits de vote.

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2013 sous le numéro D.13-0346 (le « **Document de Référence 2012** »). Ces informations ont fait l'objet d'une attestation de la part du responsable de l'information de la Société et ont donné lieu à l'établissement d'une lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes de la Société.

Le rapport financier semestriel au 30 juin 2013 a été publié par la Société le 9 septembre 2013 (le « **Rapport Semestriel 2013** »).

Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de la Société (www.assystem.com). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante : 70, boulevard de Courcelles , 75017 Paris.

Les informations relatives aux événements significatifs postérieurs à la diffusion du Document de Référence 2012 et à la publication du rapport semestriel 2013 figurent dans les communiqués de presse de la Société référencés ci-après, également disponibles sur le site Internet de la Société.

2. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER 2012 ET DU RAPPORT SEMESTRIEL 2013

2.1 Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société

Information financière

Les comptes consolidés et les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes requis par la loi, mais également le rapport de gestion du directoire de la Société sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, décrivant l'activité de la Société sont inclus dans le Document de Référence 2012.

Les états financiers consolidés du semestre clos le 30 juin 2013 sont annexés au Rapport Semestriel 2013.

Depuis la publication de son Rapport Semestriel 2013, la Société a diffusé le 12 novembre 2013 un communiqué de presse relatif à son chiffre d'affaires pour le troisième trimestre 2013 :

« Croissance organique de +3,3% au 3ème trimestre et de +2,1% sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013

Paris, le 12 novembre 2013, 18h00 – Assystem S.A. (ISIN : FR0000074148 - ASY), l'un des principaux acteurs de l'ingénierie et du conseil en innovation, annonce aujourd'hui son chiffre d'affaires du 3ème trimestre, au 30 septembre 2013 et sur les 9 premiers mois de l'exercice.

**Chiffre d'affaires consolidé 2013
et variations par rapport à 2012 (non audité)**

En millions d'euros	2012	2013	Variation totale	Variation organique*
3ème trimestre	202,0	208,6	+3,3%	+3,3%
France	118,2	122,6	+3,7%	+3,7%
International	83,8	86,0	+2,6%	+2,6%
9 mois	629,1	644,6	+2,5%	+2,1%
France	381,9	384,0	+0,5%	+1,1%
International	247,2	260,6	+5,4%	+3,7%

NB : Les périmètres d'activité du 3ème trimestre 2012 et celui de 2013 sont parfaitement comparables. Les 9 premiers mois de 2013 tiennent compte des changements de périmètre suivants : cession d'AnaFi à fin mai 2012 et intégration des activités internationales pilotées depuis Dubai au 1er février 2012.

** à taux de change courant.*

CHIFFRE D'AFFAIRES DU TROISIEME TRIMESTRE 2013

Au troisième trimestre 2013, le chiffre d'affaires d'Assystem est en progression de +3,3% par rapport à la même période de 2012. En France, le retour à la croissance constaté au deuxième trimestre se confirme (+3,7%). La performance à l'international (+2,6%) est impactée par un fort effet de change sur la livre sterling.

NEUF PREMIERS MOIS : DES SECTEURS STRATEGIQUES TOUJOURS PORTEURS

Sur les neuf premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé d'Assystem s'élève à 644,6 millions d'euros en hausse de +2,5%. Hors effet calendaire défavorable (2 jours ouvrés) et à taux de change comparables, la croissance organique ressort à +4,0%.

Dans l'ingénierie des infrastructures complexes, Assystem affiche une bonne croissance à +4,9% (+4,1% en organique) toujours tirée par les activités nucléaires (+14%). Les activités d'assistance technique sur site s'améliorent grâce aux premières mesures d'adaptation mises en œuvre, alors que, dans les énergies conventionnelles, les conditions de marché restent dégradées.

Dans la R&D industrielle externalisée¹ (+0,7%) les tendances observées au premier semestre se poursuivent tant dans l'aéronautique (+8,1%) que dans l'automobile (-6,5%). En France, les activités automobiles reculent de 26% depuis le début de l'année. Ce secteur représente 13% du chiffre d'affaires consolidé 9 mois, dont désormais 46% à l'international (en progression de +36%).

EFFECTIFS ET TAUX DE FACTURATION

Au 30 septembre 2013, le groupe compte 11 092 collaborateurs, en progression de 347 personnes par rapport au 31 décembre 2012. Le taux de facturation opérationnelle du groupe est de 91,5% sur les neuf premiers mois de l'année.

¹ La R&D externalisée regroupe les pôles *Aerospace Engineering et Technology & Product Engineering*

PERSPECTIVES 2013

Dans un contexte économique toujours contrasté, Assystem devrait se situer dans le bas de la fourchette des objectifs posés pour l'exercice en cours. Le groupe poursuit les mesures d'adaptations engagées au premier semestre et ses investissements à l'international.

CALENDRIER FINANCIER

- 10 février 2014 : Chiffre d'affaires annuel au 31 décembre 2013

[...]

ANNEXES

• CHIFFRE D'AFFAIRES PAR POLE D'ACTIVITE AU T3

En millions d'euros	T3 2012	T3 2013	Variation totale	Variation organique*
Infrastructure Engineering & Operations	83,0	88,7	+6,9%	+6,9%
Aerospace Engineering	58,0	60,9	+5,0%	+5,0%
Technology & Product Engineering	61,0	59,0	-3,3%	-3,3%

NB : Les périmètres d'activité des 3èmes trimestres 2012 et 2013 sont parfaitement comparables.

* à taux de change courant.

• CHIFFRE D'AFFAIRES PAR POLE D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2013

En millions d'euros	9 mois 2012	9 mois 2013	Variation totale	Variation organique*
Infrastructure Engineering & Operations	257,8	270,5	+4,9%	+4,1%
Aerospace Engineering	175,2	189,3	+8,1%	+8,1%
Technology & Product Engineering	196,1	184,8	-5,8%	-5,8%

* à taux de change courant. »

Endettement

- Contrat de crédit conclu le 16 décembre 2013 par Assystem

Un contrat de crédit renouvelable d'un montant de 120 millions d'euros, distinct du Contrat de Crédit décrit à la section 2.15.2 de la Note d'Information de l'Initiateur, a été consenti à la Société par les banques parties au financement de l'Offre le 16 décembre 2013 afin de permettre à la Société de financer ses besoins opérationnels.

En cas de succès de l'Offre, ce nouveau contrat de crédit renouvelable se substituera le troisième jour suivant le premier règlement-livraison de l'Offre à la ligne de crédit renouvelable d'un même montant consentie à la Société le 22 juillet 2011, pour une durée de cinq ans, afin de financer les besoins généraux du groupe Assystem. La portion utilisée du crédit renouvelable en vigueur (soit, à la date du présent document, 40 millions d'euros) sera remboursée par tirage sur le nouveau contrat de crédit renouvelable conclu le 16 décembre 2013.

Cette nouvelle ligne de financement donnera notamment lieu au paiement d'intérêts au taux EURIBOR + une marge oscillant entre 0,90% et 1,50% en fonction du ratio de levier constaté au niveau consolidé chez la Société (à savoir dettes financières nettes sur EBITDA consolidé). Ce crédit renouvelable comprendra une clause de changement de contrôle, certaines restrictions opérationnelles usuelles (investissements, opérations de croissance externe, cessions d'actifs, opérations sur créances) ainsi qu'un engagement de respect du ratio de levier oscillant entre 2.75 et 2.50 vérifié semestriellement.

Cette ligne de crédit renouvelable n'est assortie d'aucune sûreté et un défaut au titre de la dette souscrite par l'Initiateur n'entraîne pas un cas d'exigibilité sur la ligne de crédit renouvelable consentie à la Société.

Dans l'hypothèse où le seuil de réussite auquel l'Initiateur a soumis l'Offre ne serait pas atteint, le crédit renouvelable consenti le 16 décembre 2013 sera résilié. Dans cette hypothèse, la ligne de crédit renouvelable actuellement disponible pour la Société aux termes du contrat en date du 22 juillet 2011 restera en vigueur selon ses termes actuels et jusqu'à sa date d'échéance contractuelle.

Il est précisé que la Société a renoncé le 16 décembre 2013 à la ligne de crédit à moyen terme d'un montant de 100 millions d'euros destinée au financement des opérations de croissance externe qui avait été consentie à la Société aux termes du contrat de crédit en date du 22 juillet 2011. Cette ligne de crédit à moyen terme n'avait donné lieu à aucun tirage et sa période de disponibilité venait à échéance le 31 décembre 2013.

– Contrat de crédit conclu le 16 décembre 2013 par HDL Development

L'Initiateur a indiqué avoir conclu le 16 décembre 2013, pour les besoins de la transaction, un contrat de crédit auprès de CA-CIB, Crédit Lyonnais, HSBC et Société Générale pour un montant maximum total de 361 120 000 euros (voir la section 2.15.2 de la Note d'Information de l'Initiateur).

L'Initiateur a par ailleurs indiqué que ce Contrat de Crédit contient des limitations usuelles en matière notamment d'endettement supplémentaire, d'opération de croissance externe, de cessions d'actifs, d'investissement et de remboursement anticipé partiel notamment en cas de cash flow excédentaire constaté au titre de tout exercice social et pour la première fois au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2015. Ces limitations sont applicables à l'Initiateur, ce dernier s'engageant à ce que ses filiales, dont Assystem, respectent les mêmes engagements.

La Société estime que la mise en place de ce contrat de crédit ainsi que les limitations qui y sont prévues n'est pas de nature à remettre en cause sa stratégie de développement.

Remboursement des ORNANES

Postérieurement à l'Offre, les porteurs d'ORNANES auront la possibilité de demander le remboursement anticipé en espèces de tout ou partie des ORNANES détenues en raison du changement de contrôle (tel que ce terme est défini à la section 4.17.7.3 du prospectus relatif à l'émission et à l'admission des ORNANES) à intervenir.

La Société en informera les porteurs d'ORNANES, par un avis publié dans un journal de diffusion nationale et un avis diffusé par Euronext Paris au plus tard dans les 30 jours calendaires qui suivent le cas de remboursement anticipé effectif. Cet avis indiquera aux porteurs d'ORNANES la faculté qui leur est offerte de demander le remboursement anticipé de leurs ORNANES ainsi que (i) la date fixée pour le remboursement anticipé, laquelle devra être comprise entre le 20^{ème} et le 30^{ème} jour ouvré

suivant la date de publication de l'avis dans un journal financier de diffusion nationale, (ii) le montant du remboursement et (iii) la période, d'au moins 15 jours ouvrés, à compter de la publication de l'avis dans un journal financier de diffusion nationale, au cours de laquelle les demandes de remboursement anticipé des ORNANES et les ORNANES correspondantes devront parvenir à l'agent centralisateur. Les porteurs d'ORNANES devront en faire la demande à l'intermédiaire financier auprès duquel leurs ORNANES sont inscrites en compte. Toute demande de remboursement sera irrévocable à compter de sa réception par l'intermédiaire financier concerné. Les demandes et les ORNANES correspondantes devront parvenir à l'agent centralisateur au plus tard le 5^{ème} jour ouvré précédant la date de remboursement anticipé.

Dans cette hypothèse, les ORNANES seront remboursées à un prix égal au pair majoré des intérêts courus depuis la dernière date de paiement d'intérêts précédant la date de remboursement anticipé jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé.

L'Initiateur a indiqué s'être engagé vis-à-vis de CA-CIB, HSBC, Crédit Lyonnais et Société Générale à demander le remboursement anticipé des ORNANES qu'il détiendra à l'issue de l'Offre et le cas échéant de l'offre réouverte et le cas échéant, du retrait obligatoire compte tenu du changement de contrôle à intervenir.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des ORNANES devaient être remboursées, le montant de ce remboursement s'élèverait à 92 millions d'euros (hors intérêts courus). La Société entend financer le remboursement de tout ou partie des ORNANES par recours à la trésorerie disponible du Groupe. A titre indicatif, la trésorerie du Groupe au 30 juin 2013 s'élevait à 135 millions d'euros.

Remboursement des obligations émises le 9 juillet 2008

La Société a procédé le 31 décembre 2013 au remboursement du solde des obligations émises le 9 juillet 2008 (obligations auxquelles étaient attachés des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) pour un montant total de 24 375 000 euros².

Par ailleurs, la Société a procédé le 2 janvier 2014 au paiement des intérêts annuels dus au titre des ORNANES, soit 3 679 999,84 euros.

Politique de distribution de dividendes

La politique de distribution de dividendes de la Société sera déterminée par ses organes sociaux en fonction des capacités distributives, de la situation financière et des besoins financiers de la Société et de ses filiales. Les distributions de dividende pourront évoluer par rapport aux montants précédemment versés et resteront en tout état de cause en ligne avec son plan d'affaires.

2.2 Composition et fonctionnement du directoire et du conseil de surveillance de la Société

Depuis la publication du Rapport Financier 2012, la gouvernance de la Société n'a pas évolué.

A la date du présent document, le directoire de la Société est composé comme suit :

- M. Dominique Louis, Président du Directoire
- M. Gérard Brescon, membre du Directoire
- M. Gilbert Vidal, membre du Directoire

² Remboursement effectué au pair, soit 500 euros par obligation.

A la date du présent document, le conseil de surveillance de la Société est composé comme suit :

- M. Michel Combes, Président
- M. Gilbert Lehmann, Vice-Président
- M. Pierre Guénant
- M. Stanislas Chapron
- la société Amaryllis Conseil et Investissement, représentée par M. Armand Carlier
- M. Bruno Angles
- Mme Miriam Maes
- Mme Martine Griffon-Fouco

L'Initiateur a indiqué avoir pour objectif de prendre le contrôle de la Société. Ainsi, en cas de suite positive de l'Offre, l'Initiateur détiendra plus de 50% du capital et des droits de vote de la Société.

Sous réserve d'une suite positive de l'Offre et dès que possible à la suite de son règlement-livraison, l'Initiateur a également indiqué entendre proposer à l'assemblée générale des actionnaires de la Société d'adopter une gouvernance sous forme de conseil d'administration présidé par un président directeur général Monsieur Dominique Louis et de nommer au moins un représentant de Salvepar au conseil d'administration de la Société et au sein de ses comités d'audit et des rémunérations et des nominations.

L'Initiateur a par ailleurs indiqué que les parties au Pacte d'Associés se sont engagées à faire en sorte que certaines décisions importantes concernant la Société ou ses filiales soient soumises au conseil d'administration de l'Initiateur (notamment les modifications des statuts, les réorganisations juridiques majeures (fusion absorption, apport ou scission, par exemple), l'acquisition, la cession ou la cessation de participations, d'activités ou de joint ventures dépassant certains seuils, tout investissement ou désinvestissement significatif, le recours à l'endettement dépassant certains seuils, la modification des contrats de financement existants et la conclusion de conventions réglementées) et ne puissent être adoptées sans l'accord de Salvepar qui ne pourra être refusé ou retardé sans motif légitime (voir la section 1.2.2 de la Note d'Information de l'Initiateur).

2.3 Intéressement

Il est rappelé que l'Initiateur a indiqué entendre (i) mettre en place un mécanisme d'intéressement permettant à certains managers (dont Messieurs Gilbert Vidal, Gérard Brescon, Stéphane Aubarbier et David Bradley) et salariés-clefs du groupe Assystem d'investir au sein de l'Initiateur, aux côtés de HDL, à des conditions restant à déterminer et (ii) réfléchir à un schéma d'intéressement plus large des salariés du groupe Assystem à la performance de celui-ci (voir la section 1.3.3 de la Note d'Information de l'Initiateur).

2.4 Suspension du contrat de liquidité

Le contrat de liquidité conclu le 1^{er} décembre 2007 avec Oddo Corporate Finance a été suspendu le 20 décembre 2013.

Le conseil de surveillance réuni le 17 décembre 2013 a décidé d'apporter l'ensemble des actions auto-détenues existantes à l'Offre à l'exception notamment des titres affectés à la couverture du contrat de liquidité, soit 20.000 titres. Au 20 décembre 2013, 10 300 titres étaient détenus au titre de ce contrat.

2.5 Capital social de la Société

Au jour du présent document, le capital social est fixé à la somme de dix neuf millions trois cent vingt six mille soixante six euros (19 326 066 €) réparti en dix neuf millions trois cent vingt six mille soixante six (19 326 066) actions de un (1) euro de nominal.

A la date du présent document, les actions gratuites attribuées par la Société (les « **Actions Gratuites** ») se décomposent de la manière suivante :

- 212 096 actions gratuites de la Société sont des actions gratuites de la Société non encore définitivement attribuées dont la période d'acquisition n'aura pas expiré avant la clôture de l'Offre ; et
- 51 599 actions gratuites de la Société sont des actions gratuites de la Société définitivement attribuées à la date de la Note d'Information dont la période de conservation n'aura pas expiré avant la clôture de l'Offre.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques des Actions Gratuites à la date du présent document :

	Plan 03/2012	Plan 03/2012	Plan 11/2012	Plan 11/2011	Plan 10/2011	Plan 04/2011	
Date d'attribution	13/03/2012	13/03/2012	7/11/2012	29/11/2011	28/10/2011	13/04/2011	
Nombre d'actions gratuites attribuées	60 000	1 000	46 393	108 900	43 360	20 500	
Nombre d'attributaires	5	1	2 006	57	1 707	1	3
Date d'acquisition	14/03/2015	13/03/2014	8/11/2014	31/03/2014	29/10/2013	14/04/2015	14/04/2013
Date de disponibilité	14/03/2017	13/03/2016	8/11/2016	31/03/2016	29/10/2015	14/04/2015	14/04/2015
Nombre d'actions gratuites acquises	0	0	0	0	33 599	0	18 000
Nombres d'actions gratuites restant à livrer définitivement	60 000	1 000	41 196	107 400	0	2500	0

2.6 Composition de l'actionnariat de la Société

A la connaissance de la Société, selon les dernières informations sur les franchissements de seuil communiquées, les déclarations d'opérations en période de pré-offre et les informations transmises par le teneur de compte, au 6 janvier 2014, le capital de la Société est réparti comme suit :

Actionnaire	Actions	% du capital social	Droits de vote effectifs	%	Droits de vote théoriques	%
DL/ Groupe HDL	5 546 475	28,70%	5 840 497	29,65%	5 840 497	27,13%
Membres du CS et managers	684 356	3,54%	1 287 727	6,54%	1 287 727	5,98%
FCP Salariés	214 500	1,11%	429 000	2,18%	429 000	1,99%
Public	11 051 402	57,18%	12 138 639	61,63%	12 138 639	56,40%
Autocontrôle	1 829 333	9,47%	0	0	1 829 333	8,50%
TOTAL	19 326 066	100	19 695 863	100	21 525 196	100%

2.7 Facteurs de risque

Les facteurs de risque relatifs à la Société sont décrits dans le Document de Référence 2012.

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant le groupe Assystem. Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des facteurs de risque mentionnés dans le Document de Référence 2012 n'est pas exhaustive et qu'il pourrait y avoir d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'était pas envisagée à la date du présent document, de nature à avoir un effet défavorable significatif sur la Société, sa situation financière et/ou ses résultats.

2.8 Informations relatives aux litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du groupe, autres que celles mentionnées à la page 53 du Document de Référence 2012.

2.9 Agenda financier 2014

10 février 2014	Diffusion du communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires 2013
12 mars 2014	Diffusion du communiqué de presse relatif aux résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

2.10 Communiqués de presse publiés par la Société

Au cours de l'exercice 2013, la Société a publié les principaux communiqués de presse suivants.

Date	Intitulé du communiqué
24/01/2013	Evolution de la gouvernance d'Assystem
07/02/2013	Forte progression du chiffre d'affaires consolidé 2012 : +12,5%
12/03/2013	Objectifs 2012 tenus, Assystem poursuit son développement à l'international
08/04/2013	Assystem signe un accord en vue de l'acquisition de près des deux tiers de la participation du FSI
29/04/2013	Stabilité du chiffre d'affaires au 1 ^{er} trimestre 2013 à 217,5 M€
23/05/2013	Assystem procède à l'acquisition de près des deux tiers de la participation du Fonds Stratégique d'Investissement
13/06/2013	Dividende 2012 / 2012 Dividend
30/07/2013	Reprise de la croissance organique au 2 ^{ème} trimestre à +4,4%
09/09/2013	Résultats semestriels 2013 Résistance de la marge opérationnelle dans un contexte dégradé
12/11/2013	Le conseil de surveillance prend note du caractère amical du projet d'offre publique annoncé par Dominique Louis
12/11/2013	Croissance organique de +3,3% au 3 ^{ème} trimestre et de +2,1% sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013
30/12/2013	Signature d'une lettre d'intention en vue de l'acquisition de Radicon Gulf Consult en Arabie Saoudite

Ces communiqués sont disponibles sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.assystem.com/fr/investisseurs/agenda-et-communiques-financiers.html>, et peuvent être obtenus sans frais, sur simple demande adressée à la Société.

Comme indiqué ci-dessus, le 30 décembre 2013, la Société a annoncé la signature d'une lettre d'intention dans le cadre du projet d'acquisition d'une participation majoritaire au sein de la société Radicon Gulf Consult en Arabie Saoudite, dont un extrait figure ci-après.

« Signature d'une lettre d'intention en vue de l'acquisition de Radicon Gulf Consult en Arabie Saoudite

Paris, le 30 décembre 2013 – A l'occasion de la visite officielle du Président de la République française en Arabie Saoudite, Dominique Louis, président fondateur d'Assystem, l'un des principaux acteurs de l'ingénierie et du conseil en innovation, a signé une lettre d'intention en vue de procéder à l'acquisition d'une participation majoritaire au sein de Radicon Gulf Consult.

Ce rapprochement vise à développer une offre d'ingénierie dans les domaines de l'énergie et des infrastructures en Arabie Saoudite. Il permettra notamment d'associer la connaissance du marché et les compétences techniques de Radicon Gulf Consult avec le savoir-faire d'Assystem en gestion de projet et en ingénierie alors que le Royaume est en train de lancer des projets complexes et critiques d'infrastructures, notamment dans le domaine de l'énergie. [...] ».

Ce projet d'acquisition, en ligne avec la stratégie de croissance de la Société dans la région, vise à développer une offre d'ingénierie dans les domaines de l'énergie et des infrastructures en Arabie Saoudite. Etant donné la nature non engageante de cet accord et la taille non significative à l'échelle de la Société (le chiffre d'affaires 2012 de Radicon Gulf Consult représente environ 2% du chiffre d'affaires consolidé d'Assystem en 2012), ce projet n'est pas reflété dans le plan d'affaires de la Société.

3. PERSONNES RESPONSABLES

3.1 Nom et fonction de la personne responsable des informations relatives à la Société

Monsieur Dominique Louis
Président-du Directoire d'Assystem

3.2 Attestation de la personne responsable des informations relatives à la Société

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 10 janvier 2014 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour d'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par HDL Development et visant les actions, les obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes et les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables d'Assystem.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Dominique Louis
Président du Directoire d'Assystem